

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **19 mai 2014**

Décision n° **B-2014-0058**

commune (s) :

objet : Nettoyement renforcé des espaces publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon -  
Autorisation de signer un marché passé par appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Philip

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 12 mai 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mai 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, M. Crimier, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Desbos.

Absents excusés : M. Rousseau (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : MM. Barral, Vesco.

**Bureau du 19 mai 2014****Décision n° B-2014-0058**

objet : **Nettoiemnt renforcé des espaces publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer un marché passé par appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 5 mai 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La prestation de nettoyage renforcé comprend la mise en oeuvre des différentes techniques susceptibles d'assurer le nettoyage approfondi des surfaces horizontales, verticales ou du mobilier urbain avec enlèvement d'affiches, affichettes et dégrassement des supports et élimination des souillures incrustées ainsi que le gommage des tags, graffitis sur divers supports sur l'ensemble du territoire de la Communauté urbaine de Lyon. La prestation intègre également l'évacuation et le traitement des déchets du nettoyage.

Une procédure d'appels d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au nettoyage renforcé des espaces publics sur le territoire de la Communauté urbaine.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 14 mars 2014, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise SRP POLYSERVICES.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons commande pour le nettoyage renforcé des espaces publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents avec l'entreprise SRP POLYSERVICES pour un engagement de commande minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

**2° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 611 - fonction 813 - opération n° 0P24O2460.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mai 2014.**